

Jeudi 4 juin 2009



155e jour, 23e semaine - Prénom(s) : Clotilde &gt; détails | 13°C/22 °C &gt; détails - webcams

ACCUEIL



IMMOBILIER | EMPLOI | BONNES ADRESSES | ABONNEMENTS

## JOURNAL

La Liberté aujourd'hui  
 Edito/analyse  
 Page de vie  
 Les dessins de presse  
 Courrier des lecteurs  
 Convois funèbres  
 Dossiers  
 Rédaction "Jeunes"  
 Informez-nous  
 Carte de visite  
 Contacts  
 Publicité

## ABONNEMENTS

Abonnements  
 La Liberté en PDF  
 Espace abonnés  
 Club en Liberté

## SERVICES LECTEURS

Archives  
 Concours  
 Agendas - Calendriers  
 Boutique  
 La Liberté à l'école  
 Vaud Fribourg TV

## LES + DU WEB

Annonces Immo  
 Annonces Emploi  
 Les galeries de La Liberté  
 Les Bonnes Adresses  
 SOS-Urgences  
 Adresses utiles  
 Clubs sportifs  
 1001 liens  
 Annuaire téléphoniques



### «Pas de Noirs admis dans notre bar!»

BERNE • Les discriminations raciales à l'entrée des bars et des discothèques ne sont pas rares en Suisse. Les mesures des autorités fédérales sont peu convaincantes.

**JEAN-MARIE PELLAUX**

(photo Keystone)

«Les Noirs ne sont pas admis dans notre bar», «On ne laisse passer aucune personne originaire des Balkans»: des déclarations entendues sur le pas de la porte de deux discothèques helvétiques. Si la discrimination raciale à l'entrée des bars et des boîtes de nuit n'est pas la règle en Suisse, elle existe. Et provoque un puissant sentiment d'exclusion chez les victimes. Pour lutter contre le phénomène, la Commission fédérale contre le racisme (CFR) a décidé de prendre des mesures. Des mesures qu'elle a présentées hier à Berne, mais qu'il est très difficile de qualifier d'avancées majeures. Le principal outil mis sur pied après trois ans de concertation est... un aide-mémoire. Il prend la forme d'une série de clarifications précédées par le signe + ou -, selon l'action décrite. Ainsi, on précise par exemple que s'il est acceptable de refuser l'accès à des individus qui ont causé des difficultés par le passé, «il est illicite d'exclure des personnes en raison de leur couleur de peau, de leur origine ethnique ou de leur permis de séjour».

#### L'impunité règne

Le document, créé en collaboration avec la ville de Berne et l'organisation gggfon (Unis contre la violence et le racisme), sera distribué ces prochaines semaines dans les 680 établissements publics de la capitale fédérale. Les autorités bernoises feront un premier bilan de l'action dans le courant de l'automne. A noter qu'aucune autre ville suisse n'a pour l'instant pris la route de Berne. Si tous les différents types de discriminations possibles sont mis en évidence dans cet aide-mémoire, aucun comportement n'est directement dénoncé. «Nous cherchons à faire des recommandations et non pas à pointer du doigt», a expliqué Georg Kreis, président de la CFR. «Ce travail de sensibilisation est nécessaire. Pour certains, la situation n'est pas très claire.» Elle est d'autant moins claire que la jurisprudence en la matière est encore très lacunaire. Du coup, il n'est pas toujours possible de dire si les faits cités relèvent du droit pénal ou non. De l'avis de certains représentants d'organisation, il existe aujourd'hui un climat d'impunité en Suisse. Gerome Topka, président du Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (CRAN), est d'avis qu'«un cas exemplaire et médiatisé est nécessaire pour faire prendre conscience que ces comportements sont punissables par la loi».

#### Peur de porter plainte

Entre le peu de chance d'obtenir gain de cause, la difficulté de réunir les preuves et la crainte des représailles, les victimes de discrimination choisissent en général de ne pas déposer plainte. «On se retrouve dans des situations où c'est la parole de l'un contre la parole de l'autre. Or la parole d'une personne noire de peau compte souvent bien moins», affirme Glenda Loebell-Ryan, cheffe de la section suisse-alsacienne de SOS Racisme. Notons tout de même qu'un patron de bar et un agent de sécurité avaient été condamnés en 2007 par la justice fribourgeoise pour avoir interdit l'entrée d'un bar à un Nigérien en raison de sa couleur de peau. Au-delà du fait de critiquer le manque de mesures concrètes prises par la CFR, les organisations présentes sur le terrain regrettent que leur point de vue n'ait pas été pris en compte. A Fribourg, la secrétaire du Centre de contacts Suisses-Immigrés/SOS Racisme, Milka Miskovic, avoue ne pas avoir été sollicitée. «Pourtant, nous sommes l'une des quatre antennes de SOS Racisme en Suisse», dit-elle. André Loembe, vice-président du CRAN, est, lui, plus direct: «Nous ne sommes pas pris au sérieux par les autorités. On pourrait croire qu'il n'existe aucune volonté politique de résoudre le problème.»



Agrandir l'image



Eveline Widmer-Schlumpf et la fin des jours-amendes

LA SAISON DES FESTIVALS A DEBUTÉ...

- Youpie! Je n'en louperai pas un!
- J'irai certainement voir un ou deux concerts.
- Ce n'est plus de mon âge...

Voter

Tous les résultats

